Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 73 (1928)

Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXIIIe Année

N° 5

Mai 1928

La contre-attaque.

Ses chances de succès et ses causes d'échec, d'après quelques exemples de guerre.

Le but de cet article est d'illustrer par quelques exemples de guerre, que nous exposerons dans l'ordre chronologique (ou à peu près), les principes contenus aux chiffres 262, 285, 286, 294 et 295 de notre nouvelle Instruction sur le service en campagne (S. C.). Nous rappellerons, au fur et à mesure de notre exposé, les prescriptions du S. C. que ces exemples mettent en évidence.

A ce propos, soulignons d'emblée la différence entre les termes de «contre-attaque» et de «contre-assaut» du chiffre 295 :

« Le contre-assaut a pour but de refouler un assaillant avant qu'il ait eu le temps de se réorganiser, de s'installer et de recevoir du renfort... » (il s'agit ici de reconquérir un objectif déterminé).

« La contre-attaque est une véritable attaque, préparée avec des effectifs déjà importants, sérieusement appuyée par de l'artillerie et des mitrailleuses ... » (comparer ch. 262 combinaison « défense-attaque ») ¹.

Les règlements français et allemands, pour s'en tenir à ces deux pays, font la même distinction. Les Français parlent

Notre nouveau règlement d'exercice de l'infanterie (Projet 1927) donne, page 11, ces deux définitions :

Le contre-assaut est une action instantanée sous forme d'un combat rapproché, un corps à corps, par lequel le défenseur cherche à empêcher l'assaillant de prendre pied et à le refouler du terrain conquis.

La contre-attaque mier dent le respire est indispensable en défenseur des portions de la contre-attaque tent le respire est indispensable en défenseure.

La contre-attaque intervient lorsque l'assaillant est parvenu à s'installer sur des parties de terrain dont la reprise est indispensable au défenseur... L'opération s'exécute comme une attaque préparée avec emploi d'un appui de feu complet.